

MISÉRICORDE POUR LES CATHOLIQUES SÉPARÉS, DIVORCÉS

« Parfois, j'ai parlé de l'Église comme d'un hôpital de campagne. C'est vrai : que de blessés il y a ! Combien de personnes qui ont besoin que leurs blessures soient guéries ! C'est cela, la mission de l'Église : guérir les blessures du cœur, ouvrir des portes, libérer, dire que Dieu est bon, que Dieu pardonne tout, que Dieu est Père, que Dieu est tendre, que Dieu nous attend toujours... »
(François, homélie du 5 février 2015)

SOMMAIRE

Introduction

1 - La miséricorde du Père.....p.2

2 - Jésus personnifie la miséricorde du Père.....p.4

3 - Marie Mère de miséricorde.....p.6

4 - La miséricorde de l'Église.....p.8

Introduction

L'épreuve de la séparation est une épreuve terriblement douloureuse et destructrice. Au début de mon premier livre, je citais ces quelques réflexions que j'avais recueillies :

« Il m'a semblé que j'abandonnais une partie de moi-même ; je n'avais plus d'identité ! »

« J'étais détruite. C'était pire qu'un échec : un anéantissement ! Je me suis trouvée divorcée par force, et j'ai mis des années à refaire surface. »

« Quand je me suis mariée, je pensais qu'on finirait nos jours ensemble. Ce fut donc une remise en cause totale. Et sur le plan matériel, j'étais totalement démunie. »

« Après mon divorce, j'étais si anéantie que j'ai fait trois tentatives de suicide. La troisième fois, c'est de comprendre que mes enfants avaient besoin de moi qui m'a aidée à repartir. »

« Quand j'ai découvert que mon mari avait une liaison, tout s'est effondré pour moi ! D'autant plus que nous n'avions pas d'enfant. Je ne voyais le choix qu'entre le suicide et la prière : j'ai choisi la deuxième solution. »

« Je me suis trouvée du jour au lendemain sans travail, sans ressources, après avoir connu une situation aisée. Je campe dans mon appartement, et cours après les petits boulots, car, au-delà de cinquante ans, ce n'est pas facile d'en trouver ! »

« Pendant que j'étais hospitalisée – j'ai failli mourir –, mon mari m'a trouvé une remplaçante et, à mon retour, il m'a mise à la rue en plein hiver, avec une gamine de sept ans. Nous avons dû nous réfugier dans un taudis ! » (*Séparés, divorcés, une possible espérance* p.25-26, sur le site www.paul-salaun-misericorde.com)

On pourrait allonger à l'infini cette liste ! À travers ces quelques exemples, on comprend que les séparés éprouvent les pires blessures que l'on puisse humainement connaître : la trahison, l'abandon, le rejet, les humiliations et l'injustice.

Comme Jésus, dans sa passion, a connu toutes ces blessures et les a surmontées avec la force de Dieu, je montre, dans *La passion des catholiques séparés, divorcés*, comment ceux-ci peuvent lui remettre toutes leurs blessures pour trouver la force de les surmonter et un sens à leur vie (cette méditation est sur mon site).

Mais comme les blessures de la séparation sont dues à un manque d'amour, la toute première chose dont ont besoin les catholiques séparés ou divorcés, c'est de rencontrer un amour qui les console, une miséricorde qui se penche sur leur misère. Cette miséricorde, ils peuvent la rencontrer auprès du Père « riche en miséricorde » (Ép 2,4), de Marie, la Mère de miséricorde, de Jésus qui nous a révélé et communiqué la miséricorde du Père, et de l'Église qui a vocation à être aussi une mère miséricordieuse, comme le rappelait François dans la citation que j'ai placée après le titre.

1 - Le Père est « riche en miséricorde » (Ép 2,4)

Lorsque Dieu a créé le couple originel, il l'a comblé de bénédictions (cf. Ép 1,3-10). Il vivait avec Adam et Ève une Alliance parfaite, et le couple originel était uni par une alliance primordiale qui était le reflet de son Alliance avec Dieu.

Malheureusement, trompés par Satan, Adam et Ève ont commis le péché originel : ils se sont coupés de Dieu et leur communion a été gravement perturbée (cf. Catéchisme de l'Église catholique 385 à 412). C'est là qu'ont commencé tous les problèmes des couples et des familles.

Mais Dieu n'a pas renoncé à son projet d'alliance avec l'homme. La prière eucharistique IV affirme : « Comme l'homme avait perdu ton amitié en se détournant de toi, tu ne l'as pas abandonné au pouvoir de la mort. Dans ta miséricorde, tu es venu en aide à tous les hommes pour qu'ils te cherchent et puissent te trouver. Tu as multiplié les alliances avec eux, et tu les as formés par les prophètes dans l'espérance du salut. »

Saint Jean-Paul II a mis en lumière cette miséricorde du Père dans sa deuxième encyclique : *Dives in misericordia* (*Riche en miséricorde*) en 1980. (http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_30111980_dives-in-misericordia.html) Il montre que dès l'Ancien Testament Dieu se révèle à son peuple comme « *riche en miséricorde* ». (Cf. ch. III : la miséricorde dans l'Ancien Testament).

Dieu a libéré les Hébreux esclaves en Égypte, leur a donné la loi, a fait alliance avec eux ; le peuple, devenu en quelque sorte la « fiancée » du Seigneur, s'est engagé solennellement à « *mettre en pratique toutes les paroles que le Seigneur a prononcées* » (Ex 24,3). Mais à peine Moïse s'est-il absenté quelques jours pour rencontrer Dieu sur la montagne que le peuple demande au prêtre Aaron de lui façonner un veau d'or – une idole – pour représenter Dieu (cf. Ex 32), contrevenant ainsi au premier commandement (cf. Ex 20,3-6).

Après cet épisode, Dieu se met en colère et menace de « divorcer » d'avec son peuple, et même de l'anéantir (cf. Ex 32,7-10). Mais Moïse intercède pour Israël ; alors le Père lui révèle – c'est un des textes majeurs de l'Ancien Testament – qu'il est fondamentalement miséricordieux : « *Le Seigneur passa devant lui et cria : le Seigneur, le Seigneur, Dieu de tendresse et de pitié, lent à la colère, riche en grâce et en fidélité ; qui garde sa grâce à des milliers, tolère faute, transgression et péché, mais ne laisse rien impuni.* » (Ex 34,6-7) Dieu est juste, mais sa miséricorde est plus fondamentale : elle l'amène à pardonner ses fautes à son peuple – à sa fiancée infidèle - quand celle-ci se repent, et à renouveler l'alliance avec elle (cf. Ex 34,10 sq).

Saint Jean-Paul II commente : « C'est dans cette révélation centrale que le peuple élu et chacun de ceux qui le constituent trouveront, après toute faute, la force et la raison de se tourner vers le Seigneur pour lui rappeler ce qu'il leur avait précisément révélé de lui-même et implorer son pardon. » (Ibid. 4)

Entre l'alliance au Sinaï et la prédication d'Osée se sont déroulés environ cinq siècles. Ce fut une histoire d'infidélités du peuple et de retours à l'alliance ; à chaque fois la miséricorde de Dieu l'emporta sur sa justice. Le Seigneur, par la bouche du prophète, s'exclame : « *mon épouse infidèle, je vais la séduire, je vais l'entraîner jusqu'au désert, et je lui parlerai cœur à cœur. 21 Je ferai de toi mon épouse pour toujours, je ferai de toi mon épouse dans la justice et le droit, dans la fidélité et la tendresse ; 22 je ferai de toi mon épouse dans la loyauté, et tu connaîtras le Seigneur.* » (Osée 2,16.21-22)

Pour son infidélité à l'alliance et ses nombreux péchés, le peuple aurait mérité cent fois la condamnation. Mais dès qu'il se repent et fait pénitence, Dieu, écrit saint Jean-Paul II, le rétablit de nouveau dans sa grâce. « Dans la prédication des prophètes, la miséricorde signifie une puissance particulière de l'amour, qui est plus fort que le péché et l'infidélité du peuple élu. » (Ibid.)

Les catholiques séparés ou divorcés, en revenant au Père, sont sûrs d'être accueillis par un Dieu de miséricorde.

Leur degré de foi est plus ou moins important. Certains, après une éducation chrétienne, n'ont qu'une pratique épisodique ; d'autres ont une pratique régulière, mais peut-être un peu routinière ; d'autres ont une foi renouvelée au contact des communautés nouvelles ou des groupes charismatiques ; d'autres ont une foi profonde de type traditionaliste... S'ils se tournent vers le Seigneur dans leur épreuve, leur foi va s'approfondir par la grâce du Saint-Esprit, et tous ils expérimenteront de quel amour ils sont aimés !

Leur responsabilité dans la séparation peut aussi être variable. Certains ont tout tenté pour sauver leur couple, mais en vain ; d'autres ont été mis brutalement devant le fait accompli ; d'autres ont dû partir parce que la vie commune était devenue un enfer, avec violences, adultères ; d'autres ont eu une grave défaillance et portent une plus grande responsabilité dans l'échec...

Quoi qu'il en ait été, s'ils se tournent vers Dieu comme le prodigue de la parabole (cf. Luc 15), ils sont accueillis à bras ouverts par le Père : celui-ci attend leur venue, court à leur rencontre, les serre dans ses bras, les purifie de leurs fautes s'ils s'en repentent, et leur rend toute leur dignité d'enfant de Dieu. (Saint Jean-Paul II donne un commentaire admirable de cette parabole dans son encyclique ; cf. *Dives in misericordia* ch. IV).

C'est ce que j'ai expérimenté personnellement. Peu avant la séparation en 1978, je me suis rendu à l'abbaye de Timadeuc (56) pour faire le point. Depuis cinq ans environ je m'étais éloigné de Dieu, mais avais amorcé un timide retour. J'ai rencontré le Père Fabien, petit homme au regard lumineux et pénétrant, qui m'a accueilli comme un père. Je lui ai fait part des graves difficultés que je vivais dans mon couple ; je lui ai dit aussi ma découverte de la miséricorde de Dieu, et la prise de conscience de mes péchés, de mon orgueil, de mes manques d'amour. Il m'a donné le pardon de Dieu, et ce pardon m'a procuré la paix du cœur.

J'ai alors commencé à éprouver ce qu'affirme le P. J.-C. Sagne dans cette phrase que j'ai relevée dans son livre *Tes péchés ont été pardonnés* (Chalet 1977) : « Dans la certitude d'être aimés de Dieu, tels que nous sommes, aujourd'hui, et dans la certitude de l'aimer, la paix que nous recevons est joie. Dieu est le Dieu du présent : tels il nous trouve, tels il nous prend. Notre passé ne nous appartient plus, il est le domaine de la miséricorde de Dieu. La joie que la foi nous donne, cette joie qui est fruit de l'Esprit Saint, est la joie d'être pardonné. »

Le Père nous accueille tous ainsi lorsque nous revenons à lui dans notre épreuve. Il est « riche en miséricorde », selon l'expression de saint Paul (Ép 2,4).

Malheureusement certains ont un gros problème avec l'image du Père ; surtout lorsqu'ils ont eu un père défaillant : un père absent, un père violent, ou, pire encore, un père incestueux ! Mais ils pourront un jour connaître eux aussi la miséricorde du Père des cieux, parce que celle-ci est une grâce, un don gratuit, que Dieu ne refuse à aucun de ceux qui la désirent vraiment ! En attendant, qu'ils se tournent vers Jésus ou vers Marie.

2 - Jésus personnifie la miséricorde du Père

(Cf. St Jean-Paul II, *Dives in misericordia*, ch. I : *Qui me voit voit le Père* (Jn 14,9) et ch. II : Message messianique.)

Nous évoquons plus haut la révélation de la miséricorde du Père dans l'Ancien Testament, terminant par une magnifique citation du prophète Osée. Ensuite, les infidélités du peuple n'ont pas cessé, au contraire. Certes, les Juifs avaient la loi, mais, souligne saint Paul, celle-ci ne leur donnait que la connaissance du péché, et ne pouvait les justifier (cf. Rm 3,20). Quant aux païens, ils vivaient dans l'idolâtrie (cf. Rm 1,18 sq). La désobéissance à Dieu était donc universelle.

C'est pourquoi, à l'heure qu'il a choisie, le Père a envoyé son Fils pour nous révéler son infinie miséricorde et pour nous sauver. « Ainsi, affirme saint Jean-Paul II, dans le Christ et par le Christ, Dieu devient visible dans sa miséricorde. (...) Le Christ confère à toute la tradition vétéro-testamentaire de la miséricorde divine sa signification définitive. Non seulement il en parle et l'explique à l'aide d'images et de paraboles, mais surtout il l'incarne et la personnifie. Il est lui-même, en un certain sens, la miséricorde. » (Ibid. 2)

Saint Jean-Paul II ajoute : « Révélée dans le Christ, la vérité au sujet de Dieu *Père des miséricordes* (2 Co 1,3) nous permet de le voir particulièrement proche de l'homme surtout quand celui-ci souffre, quand il est menacé dans le fondement même de son existence et de sa dignité. » (Ibid.)

Quand on lit, dans l'Évangile de Luc, les débuts de la mission de Jésus, on l'entend d'abord proclamer clairement qu'il est venu « *annoncer la bonne nouvelle aux pauvres* » (Lc 4,16-21), puis on le voit multiplier des œuvres de miséricorde : il chasse les démons (Lc 4,33-36 ; 4,41), guérit les malades (Lc 4,38-40), pardonne les péchés (Lc 5,17-26 ; 7,36-50), et va même jusqu'à réanimer des morts (Lc 7,11-17 ; 8,49-56).

Jésus met en œuvre la miséricorde du Père ; il en fait aussi un des principaux thèmes de sa prédication. « Il suffit, écrit Jean-Paul II, de rappeler la parabole de l'enfant prodigue (Cf. Lc 15), ou encore celle du bon samaritain (Lc 10,30-37), mais aussi – par contraste – la parabole du serviteur sans pitié (Mt 18,23-35). Nombreux sont les passages de l'enseignement du Christ qui manifestent l'amour-miséricorde sous un aspect toujours nouveau. Il suffit d'avoir devant les yeux le bon pasteur qui part à la recherche de la brebis perdue (Lc 15,3-7), ou encore la femme qui balaie la maison à la recherche de la drachme perdue (Lc 15,8-10). L'évangéliste qui traite particulièrement ces thèmes dans l'enseignement du Christ est saint Luc, dont l'Évangile a mérité d'être appelé « l'Évangile de la Miséricorde ». (Ibid. 3) » Dans tous ces textes, « la miséricorde se manifeste dans son aspect propre et véritable quand elle revalorise, quand elle promet, et quand elle tire le bien de toutes les formes de mal qui existent dans le monde et dans l'homme. » (Ibid.)

Mais pour vaincre définitivement le mal, et pour l'extirper du cœur de l'homme, Jésus est allé plus loin encore : dans l'obéissance à son Père, il a accepté de prendre sur lui tous les péchés des hommes, et, par amour, il a donné sa vie dans d'atroces tortures pour nous obtenir le pardon du Père et la vie d'enfant de Dieu, pour inaugurer l'Alliance nouvelle et éternelle. « Le mystère pascal, souligne saint Jean-Paul II, constitue le sommet de cette révélation et de cette mise en œuvre de la miséricorde, qui est capable de justifier l'homme, de rétablir la justice comme réalisation de l'ordre salvifique que Dieu avait voulu dès le commencement dans l'homme, et, par l'homme, dans le monde. » (*Dives in misericordia*, 7 ; cf. tout le chapitre V : le mystère pascal.)

Maintenant que l'homme est justifié, Dieu peut enfin réaliser son dessein initial : faire Alliance avec l'humanité, et restaurer l'alliance entre l'homme et la femme, qui en est le sacrement. Cela grâce à Jésus, l'Époux de l'Église. C'est parce qu'il a sauvé les hommes en les réconciliant avec Dieu que Jésus est l'Époux de l'Église. Saint Paul l'affirme, et saint Jean-Paul II le confirme : « La communion entre Dieu et les hommes trouve son accomplissement définitif en Jésus-Christ, l'époux qui aime et qui se donne comme Sauveur de l'humanité en se l'unissant comme son corps. » (FC 13)

Ayant racheté les hommes, le Christ les unit si étroitement à lui qu'il en fait les membres de son Corps mystique (Cf. CEC n° 787 à 789), dont l'Esprit Saint est l'âme (Cf. CEC n° 797). C'est en référence à ce mystère que saint Paul écrit : « *Nous sommes les membres de son corps. Comme dit l'Écriture : À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Ce mystère est grand : je le dis en référence au Christ et à l'Église.* » (Ep 5,30-32) L'unité entre le Christ et les membres de son Corps est plus intime que l'union conjugale des époux : dans l'Eucharistie Jésus, qui se fait nourriture, vient en nous et nous unit à lui de la façon la plus étroite : nous ne faisons alors, lui et nous, qu'un seul Corps !

Cette unité consiste-t-elle en une fusion de l'Église avec le Christ ? Non, la bisubjectivité demeure si bien que le Christ et les baptisés peuvent vivre une relation sponsale. « L'unité du Christ et de l'Église, Tête et membres du Corps, implique aussi la distinction des deux dans une relation personnelle. Cet aspect est souvent exprimé par l'image de l'époux et de l'épouse. Le Seigneur s'est lui-même désigné comme " l'Époux " (Mc 2, 19 ; cf. Mt 22, 1-14 ; 25, 1-13). L'apôtre présente l'Église et chaque fidèle, membre de son Corps, comme une Épouse " fiancée " au Christ Seigneur, pour n'être avec Lui qu'un seul Esprit (cf. 1 Co 6, 15-16 ; 2 Co 11, 2). Elle est l'Épouse immaculée de l'Agneau immaculé (cf. Ap 22, 17 ; Ep 1, 4 ; 5, 27) que le Christ a aimée, pour laquelle Il s'est livré " *afin de la sanctifier* " (Ep 5, 26), qu'Il s'est associée par une Alliance éternelle, et dont Il ne cesse de prendre soin comme de son propre Corps (cf. Ep 5, 29). » (CEC n° 796)

Séparés, divorcés, lorsque nous venons à Jésus avec toutes nos souffrances et tous nos péchés, nous sommes sûrs d'être accueillis avec miséricorde. Souvenons-nous de la manière dont il a accueilli la femme adultère (Jn 8), ou la pécheresse chez Simon (Lc 7,36-50). Certes, nous ne sommes pas forcément dans la même situation que ces femmes ; mais c'est Jésus surtout que nous regardons.

Tout d'abord, Jésus n'accuse pas ces femmes ; il ne les juge pas sévèrement ; il voit leur misère et a compassion d'elles. Dans le cas de l'épisode de la femme adultère, il convainc de péché ceux qui accusent violemment cette femme et veulent la lapider. La première caractéristique de la miséricorde, c'est qu'elle n'accuse pas ; elle accueille avec douceur le pécheur ou la pécheresse qui vient avec son poids de souffrance et de péché, et qui expose sa misère à sa miséricorde. C'est ainsi que Jésus nous accueille lorsque nous venons à lui.

Dans un second temps, Jésus fait la vérité. À la femme adultère et à la pécheresse repentie, chez Simon, il accorde son pardon, afin qu'elles changent de vie désormais. « *Va et ne pêche plus* », dit-il à la première. Et certains pensent que la pécheresse repentie n'est autre que Marie-Madeleine, qui deviendra une ardente disciple de Jésus. Dans notre épreuve de séparation et de divorce, Jésus nous invite aussi à reconnaître notre part de péché ; et il nous montre ensuite que le remède à cette situation est non pas dans l'adultère, mais dans le respect des commandements de Dieu.

Cela n'a pas été facile pour ces femmes de changer de vie, dans un milieu très légaliste où leur histoire était connue. Mais quand Jésus appelle à vivre les commandements de Dieu, il donne en même temps la grâce de les vivre par la force du Saint-Esprit : « *Rien n'est impossible à Dieu* » (Luc 1,37), et il laisse au pécheur le temps de se conformer graduellement à la loi de Dieu (cf. *Familiaris consortio* 9). Le but du *parcours pour les catholiques séparés, divorcés*, est justement de baliser les étapes sur ce chemin de conversion et de sanctification.

Il est très consolant pour les catholiques séparés ou divorcés qui se retrouvent seuls, surtout pour les femmes, de pouvoir se tourner vers Jésus, l'Époux miséricordieux qui les accueille, ne les juge pas, leur indique le chemin du bonheur avec lui, et leur dit aujourd'hui, comme Dieu jadis à Israël : **04** *On ne te dira plus : « Délaisée ! » (...) Toi, tu seras appelée « Ma Préférence », cette terre se nommera « L'Épousée ».* (...) **05** *Comme un jeune homme épouse une vierge, ton Bâtitteur t'épousera. Comme la jeune mariée fait la joie de son mari, tu seras la joie de ton Dieu.* (Is 62)

3 – Marie, mère de miséricorde

Dans leurs épreuves, certains se tournent vers le Père, d'autres vers Jésus, d'autres encore vers la Vierge Marie pour laquelle ils ont une dévotion toute filiale. Jésus n'en prend pas ombrage, parce que c'est lui qui a confié à sa mère tout l'ordre de la miséricorde, après qu'elle eut été associée à lui dans l'œuvre de notre rédemption.

Dans l'optique de notre réflexion, il est important de remarquer que c'est à la Croix que Marie est devenue notre mère. Marie est la mère de Jésus : telle fut sa vocation, et telle est sa gloire pour l'éternité. Elle seule a connu et suivi Jésus depuis sa conception jusqu'à sa résurrection.

Au début, ce furent les mystères joyeux, avec seulement les trois ombres que constituent la prophétie de Syméon (cf. Luc 2,34-35), la fuite en Égypte (cf. Mt 2,13-15), et l'épisode de Jésus au Temple à 12 ans (cf. Luc 2,41-52). Marie a veillé sur son fils avec toute sa tendresse de mère, et lui a permis de « *grandir et de se fortifier, tout rempli de sagesse* » (Luc 2,40)

Lorsque Jésus a commencé sa mission, il a écarté sa mère ; elle s'est effacée, mais elle l'a suivi quand même, et a été témoin des merveilles qu'il a accomplies. À Cana (cf. Jn 2), elle a compris que Jésus était l'Époux venu réaliser l'Alliance nouvelle annoncée par les prophètes, et elle a désiré que le peuple se prépare, telle une fiancée, pour ces noces.

Mais en même temps elle a senti monter la haine des pharisiens et des scribes, puis du Sanhédrin. Elle a entendu Jésus annoncer qu'il devait souffrir et mourir, puis ressusciter le troisième jour. Et lorsque cette heure est arrivée, elle l'a accompagné jusqu'au calvaire.

« Ainsi, affirme le concile de Vatican II, la bienheureuse Vierge avança dans son pèlerinage de foi, gardant fidèlement l'union avec son Fils jusqu'à la croix où, non sans un dessein divin, elle était debout (cf. *Jn* 19, 25), souffrant cruellement avec son Fils unique, associée d'un cœur maternel à son sacrifice, donnant à l'immolation de la victime, née de sa chair, le consentement de son amour, pour être enfin, par le même Christ Jésus mourant sur la croix, donnée comme sa Mère au disciple par ces mots : « Femme, voici ton Fils » (cf. *Jn* 19, 26-27). » (Constitution sur l'Église *Lumen gentium* 58)

Pendant les heures tragiques de la passion, Marie n'était que compassion pour son Fils. Les mamans font toutes cette expérience : lorsque leur enfant est malade ou souffrant, elles s'oublient totalement elles-mêmes et couvrent leur enfant de tendresse pour le soulager ; si elles le pouvaient, elles prendraient sa place !

Marie de même est remplie d'amour pour Jésus lorsqu'il est trahi par Judas, arrêté par les soldats, abandonné par ses disciples, accusé injustement par le Sanhédrin, humilié par les gardes, renié par Pierre, condamné par Pilate qui le sait innocent, horriblement flagellé, et enfin soumis à la torture épouvantable de la croix.

En même temps, son âme est traversée par un glaive de douleur, comme l'avait prédit Syméon (Lc 2,35). Mais, comme Jésus, elle ne se révolte pas, et se tient debout au pied de la croix, « associée d'un cœur maternel à son sacrifice, donnant à l'immolation de la victime, née de sa chair, le consentement de son amour. »

Or c'est précisément à ce moment-là que Jésus nous la donne comme mère (cf. *Jn* 19, 25-27). Dès lors Marie aura la même attitude vis-à-vis de ses enfants que vis-à-vis de Jésus, vis-à-vis de ceux qui sont devenus membres de son Corps mystique, membres de l'Église Épouse du Christ !

Surtout lorsque ses enfants, comme Jésus, sont trahis par leur conjoint, abandonnés, accusés injustement, humiliés, reniés, condamnés...

C'est ce qu'a bien compris et expérimenté Anne-Marie. Alors qu'elle n'avait pas d'enfant, et avait près de cinquante ans, son mari est parti un jour vivre avec sa maîtresse. « Alors, écrit-elle, j'ai connu un moment proche du désespoir. J'ai cru que Dieu lui-même m'abandonnait. Quelque part au fond de moi, je pensais que Marie au pied de la croix avait connu un moment de nuit totale. À l'Annonciation l'ange lui avait dit que celui qu'elle enfanterait serait le Sauveur du monde, et il était là, mort, crucifié comme le pire des malfaiteurs. Quel échec ! Malgré tout, elle a tenu, elle a duré. Je me suis unie à elle à ce moment-là ; je répétais inlassablement le chapelet en méditant ce mystère : Marie debout, allant jusqu'au bout de la confiance, au-delà des apparences humaines. J'avais le cœur broyé, je donnais nos cœurs à Marie pour qu'elle pose toutes nos blessures contre le Cœur blessé de Jésus. » (Dans *Séparés, divorcés, une possible espérance*, p.97)

Anne-Marie s'est accrochée à son chapelet comme à une bouée de sauvetage, guidée en même temps par un vieux moine rempli de sagesse, témoin de la miséricorde du Père. Quelques années plus tard, fin 1983, elle est devenue cofondatrice de la Communion Notre-Dame de l'Alliance.

Oui, vraiment, Marie est la Mère de miséricorde. C'est ce qui ressort lorsque l'on médite le mystère du couronnement de Marie : Jésus l'associe à sa royauté pour qu'elle puise dans son Cœur toutes les grâces pour les communiquer à ses enfants pauvres, blessés, pécheurs, qui se tournent vers elle avec la confiance des petits enfants.

(Pour approfondir cette magnifique réalité, je vous invite à lire la méditation du mystère du couronnement de Marie dans les mystères glorieux, sur mon site à l'onglet ROSAIRE)

4 – La miséricorde de l'Église

Lorsque j'ai connu la séparation en 1978, j'ai trouvé un soutien à l'abbaye de Timadeuc et dans le Renouveau charismatique, mais peu en paroisse. À cette époque il n'y avait pas beaucoup de déclarations d'évêques pour soutenir les catholiques séparés, divorcés ; celles que j'ai trouvées ensuite, je les ai regroupées dans mon premier livre, *Séparés, divorcés, une possible espérance* (p. 179 à 213). Il existait un mouvement, mais uniquement pour les femmes : Renaissance.

Heureusement Jean-Paul II est devenu pape, et dès 1981 il a écrit des textes chaleureux et très encourageants pour les catholiques séparés et divorcés vivant seuls, notamment dans son exhortation apostolique *Familiaris consortio*. Il écrit :

« La sollicitude pastorale de l'Église ne se limitera pas seulement aux familles chrétiennes les plus proches mais, en élargissant ses propres horizons à la mesure du Cœur du Christ, elle se montrera encore plus active pour l'ensemble des familles en général et pour celles, en particulier, qui se trouvent dans des situations difficiles ou irrégulières. Pour toutes, l'Église aura une parole de vérité, de bonté, de compréhension, d'espérance, de participation profonde à leurs difficultés parfois dramatiques ; à toutes, elle offrira son aide désintéressée afin qu'elles puissent se rapprocher du modèle de famille que le Créateur a voulu dès le « commencement » et que le Christ a rénové par sa grâce rédemptrice. » (*Familiaris consortio* 65)

(J'ai regroupé des textes pour les catholiques séparés ou divorcés vivant seuls dans les *Documents d'Église*, p. 2 à 7, sur mon site à l'onglet DIVORCÉS : textes de saint Jean-Paul II, du cardinal MÜLLER, du catéchisme de l'Église catholique, du Code de droit canonique, de François, du P. Alain MATTHEEUWS, du Pape François)

Saint Jean-Paul II, dans son exhortation apostolique *Familiaris consortio* sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, exhortait l'Église à soutenir les catholiques séparés et divorcés, dont le fardeau est si lourd :

« La solitude et d'autres difficultés encore sont souvent le lot du conjoint séparé, surtout s'il est innocent. Dans ce cas, il revient à la communauté ecclésiale de le soutenir plus que jamais, de lui apporter estime, solidarité, compréhension et aide concrète afin qu'il puisse rester fidèle même dans la situation difficile qui est la sienne ; de l'aider à cultiver le pardon qu'exige l'amour chrétien et à rester disponible à une éventuelle reprise de la vie conjugale antérieure. » (FC 83)

Ces textes ont donné une impulsion à la pastorale des divorcés, et c'est ainsi que sont nés en 1983 la communion Notre-Dame de l'Alliance, qui est présente aujourd'hui dans de nombreux diocèses ; puis Cana espérance (communauté du Chemin Neuf) en 1990 ; Amour et vérité parents seuls (communauté de l'Emmanuel) ; et des sessions animées par le P. Michel MARTIN-PRÉVEL (communauté des Béatitudes). Ma liste n'est pas exhaustive !

Plusieurs livres ont été écrits par des catholiques divorcés : les miens : *Séparés, divorcés, une possible espérance*, paru en 1990, avec douze témoignages, et *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*, paru en 1992 (ces deux livres se trouvent sur mon site) ; ceux de Thierry MAUCOUR : *J'ai choisi de lui rester fidèle* (2006) et *Quand le couple se sépare*, (2012) ; et l'on peut lire de nombreux témoignages des membres de la communion Notre-Dame de l'Alliance dans le livre *Séparés, divorcés à cœur ouvert* (2010).

Cependant, il faut reconnaître que, dans l'Église, on a du mal à mettre en place des moyens pour aider vraiment les catholiques séparés et divorcés vivant seuls. Certains pensent qu'ils n'ont qu'à s'intégrer dans les propositions des paroisses ouvertes à tous. Certes, ces propositions sont un soutien important, mais l'épreuve des séparés et divorcés est si lourde qu'ils ont besoin aussi, surtout au début, de réunions spécifiques pour aborder toutes les questions qu'ils se posent, et tous les problèmes auxquels ils sont confrontés en tant que catholiques séparés ou divorcés.

C'est pour cela que François, dans *Amoris laetitia*, reprend ces propositions du synode sur la famille de 2014 :

« Les Pères ont signalé qu'« un discernement particulier est indispensable pour accompagner pastoralement les personnes séparées, divorcées ou abandonnées. La souffrance de ceux qui ont subi injustement la séparation, le divorce ou l'abandon, doit être accueillie et mise en valeur, de même que la souffrance de ceux qui ont été contraints de rompre la vie en commun à cause des mauvais traitements de leur conjoint. Le pardon pour l'injustice subie n'est pas facile, mais c'est un chemin que la grâce rend possible. D'où la nécessité d'une pastorale de la réconciliation et de la médiation, notamment à travers des centres d'écoute spécialisés qu'il faut organiser dans les diocèses » [*Relatio Synodi 2014*, n. 47 cité ci-dessus].

« En même temps, « les personnes divorcées mais non remariées, qui sont souvent des témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état. La communauté locale et les Pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout quand il y a des enfants ou qu'elles se trouvent dans de graves conditions de pauvreté » [*Ibid.*, n. 50]. » (*Amoris laetitia*, 242) »

C'est pour répondre à cet appel que j'ai élaboré ce parcours. Mais lorsque j'ai proposé de le mettre en œuvre depuis trois ans (à la pastorale familiale, à des prêtres en paroisse, à des communautés), personne n'a été intéressé. Par contre, dans notre diocèse, le parcours Revivre est proposé depuis l'an dernier. Il est bon qu'il y ait de multiples propositions : la miséricorde de Dieu est infinie, et la moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux !

Les catholiques séparés ou divorcés sont confrontés à une épreuve extrêmement douloureuse (la méditation sur la passion permettra d'entrevoir cette réalité) ; c'est pourquoi ils ont tendance à beaucoup attendre de l'Église, et sont parfois déçus de ne pas recevoir ce qu'ils espèrent. Mais l'Église, ce sont tous les baptisés, et il est rare qu'ils ne rencontrent pas au moins une âme charitable qui les soutienne dans cette épreuve.

En 1989 j'ai réalisé un sondage auprès d'une soixantaine de catholiques séparés ou divorcés, dont j'ai mis les conclusions dans mon premier livre : *Séparés, divorcés, une possible espérance*, p. 215 à 257. L'article évoque d'abord ce qu'ils attendent de l'Église : un soutien moral ; un soutien spirituel ; et une aide spécifique par rapport à la séparation et au divorce. Puis à la question : « quel soutien avez-vous reçu au moment de la séparation ? », voici ce qu'ils ont répondu :

Comment les catholiques séparés ou divorcés sont aidés concrètement

Parmi eux, rares sont ceux qui n'ont pas été soutenus par l'un ou l'autre des membres du Corps du Christ. « Quand on cherche une aide, on la trouve toujours », dit une femme. C'est que Dieu, dans sa Providence, met sur le chemin de ses enfants en détresse, des « anges gardiens », des Simon de Cyrène qui les aident à traverser les moments les plus difficiles.

Souvent c'est **un prêtre** : vingt-cinq affirment avoir été très soutenus par un d'eux, et quatorze au moins un peu. C'est généralement un prêtre de paroisse (30 réponses), mais aussi un moine (13), un religieux (saint Jean-Paul II les encourage à ce ministère d'accueil dans *Familiaris consortio*, n° 74), ou tout autre pasteur dans un ministère : aumônier d'hôpital, missionnaire, responsable de communauté, évêque retraité ... Ce ministère de compassion est bien l'une des fonctions des prêtres; le concile le rappelait : « Les prêtres, certes, se doivent à tous; cependant, ils considèrent que les pauvres et les petits leur sont confiés d'une manière spéciale : le Seigneur, en effet, a montré qu'il avait lui-même partie liée avec eux, et leur évangélisation est donnée comme signe de l'œuvre messianique » (*Presbyterorum ordinis*, n° 6, § 3). À l'heure actuelle, compte tenu de la diminution de leur nombre, les prêtres ont-ils toujours le temps d'exercer ce ministère de compassion ? N'est-il pas urgent de mettre en place d'autres types de ministères reconnus ou institués, en vue de cette mission ?

Le rôle du prêtre est important pour l'accueil ; il l'est aussi parce que le prêtre joue un rôle déterminant dans l'intégration des séparés et divorcés à la vie de la paroisse. Les deux tiers de ceux qui ont répondu au questionnaire ont été ainsi invités à participer à l'une ou l'autre des multiples activités de leur communauté.

Le temps fort de la vie d'une communauté chrétienne, c'est quand elle se rassemble, en particulier pour la célébration eucharistique. Les séparés et divorcés non remariés non seulement ont le droit d'y communier, mais peuvent encore y exercer toutes les fonctions ouvertes aux laïcs : animation, lecture, distribution de la communion, chorale.

Comme tous les baptisés, ils peuvent aussi participer à l'entretien de l'église et aux services, visiter les malades, faire de la catéchèse, des pèlerinages, être membres d'équipes d'action catholique (par exemple A.C.G.F.) et de groupes de prière ...

Bien plus, au sein de la communauté, ils donnent « un authentique témoignage de fidélité » (Jean-Paul II, *Familiaris consortio*, n° 20, § 6), et plusieurs ont été invités à exprimer publiquement ou à professer ce témoignage : devant des jeunes se préparant à la confirmation; dans une rencontre d'A.C.O.; lors d'une réunion de couples; dans des week-ends diocésains des Équipes Notre-Dame; dans une assemblée diocésaine de prière pour les familles; dans des rassemblements du Renouveau; dans un foyer de Charité; devant un groupe de prêtres ...

Le fait qu'ils soient associés à la vie de la communauté s'avère donc bénéfique pour les séparés ou divorcés, qui surmontent mieux ainsi leur épreuve, mais aussi pour l'Église qui voit en eux des témoins de l'indéfectible fidélité du Dieu de l'Alliance.

Au départ, les séparés ou divorcés doivent surmonter un certain sentiment de culpabilité injustifié, « la peur de choquer et d'être un contre-témoignage » ; voire d'affronter « le jugement des bien-pensants ». Ils y parviennent d'autant mieux qu'ils sont mieux intégrés dans la communauté, et la majorité d'entre eux (32 réponses) se disent à l'aise dans leurs activités paroissiales. Certains, du reste, n'ont fait que continuer leurs engagements antérieurs. Pour d'autres, l'épreuve a entraîné un approfondissement de leur foi, et les a conduits à un engagement : « C'est une grande grâce de pouvoir transmettre sa foi, et ce faisant de l'approfondir. » « Je suis bien plus motivée maintenant. »

L'on dépasse le sentiment de culpabilité grâce à la certitude de la miséricorde de Dieu : « Pécheur au même titre que tous mes frères et sœurs de paroisse, je sais que le pardon m'est offert, que le salut m'est donné (et encore à réaliser ...). » Nous sommes tous les enfants d'un Père qui pardonne. « Comme il l'avait dit à son peuple par la bouche d'Osée, il m'a conduite un temps au désert pour parler à mon cœur. Maintenant que je suis mieux, cela va mieux aussi dans l'affirmation de moi. »

Cette expérience, dès lors, on a envie de la communiquer aux autres : « Parce que je suis bien en présence du Seigneur, je voudrais le faire partager. » Je suis heureuse de montrer que Jésus est vivant. Et ce, en assumant la situation de séparé ou divorcé. « Je suis à l'aise dans l'Église parce que je continue à vivre mon sacrement de mariage ; pour moi spirituellement le divorce n'existe pas: Je m'appuie sur la justice de Dieu et non sur celle des hommes. »

Si, dans l'intégration des séparés ou divorcés à la communauté chrétienne, les prêtres jouent un rôle essentiel, ils peuvent compter sur le précieux concours **d'autres membres du Corps du Christ**. Parmi ceux qui ont répondu au questionnaire, rares sont ceux qui n'ont pas été soutenus à un moment ou un autre par l'un d'entre eux.

Sont le plus souvent cités les groupes de prière (30 fois), en particulier du Renouveau Charismatique. Puis viennent les religieuses (18 fois) et les foyers chrétiens (16 fois). Ceux-ci ont là une mission spécifique ; dans son discours aux Équipes Notre-Dame du 23 septembre 1982, saint Jean-Paul II les exhortait à accompagner les couples éprouvés :

« Vos combats spirituels (...) peuvent vous rendre plus fraternels envers vos frères et vos sœurs éprouvés par les échecs de toute sorte, par l'abandon du conjoint, par la solitude ou les déséquilibres, et vous aider, sans rien renier de la vocation des couples à la sainteté, à accompagner ces frères et à les remettre en route » (n° 7, dernier §)

Dans l'accueil et le soutien des séparés ou divorcés, jouent un rôle important également les communautés anciennes (7 fois citées) ou nouvelles (9 fois), ainsi que tous les mouvements spirituels : Focolari, instituts séculiers, fraternités d'adoration, groupements de vie évangélique, etc. Une femme a même été réconfortée et appuyée par un pasteur et par un couple protestant : beau signe de communion et d'unité par-delà ce « divorce » entre nos Églises qui subsiste encore, malgré la réconciliation en cours.

Certes des difficultés demeurent, dues à des incompréhensions (la suite de l'article le montre. Mais ici nous avons voulu surtout évoquer la miséricorde du Seigneur et de l'Église, et nous prions pour que chaque catholique séparé ou divorcé puisse trouver, sur sa route si difficile, un bon samaritain (cf. Lc 10,29-37), un Simon de Cyrène (cf. Mt 27,32) ou une Véronique (chemin de croix) qui l'aide à porter sa croix et panse ses blessures. Que tous ces hommes et femmes de compassion en soient remerciés.

Puisse l'Église entendre et mettre en pratique cette exhortation du Pape François :

« Les Pères ont signalé qu'« un discernement particulier est indispensable pour accompagner pastoralement les personnes séparées, divorcées ou abandonnées. La souffrance de ceux qui ont subi injustement la séparation, le divorce ou l'abandon doit être accueillie et mise en valeur, de même que la souffrance de ceux qui ont été contraints de rompre la vie en commun à cause des mauvais traitements de leur conjoint. Le pardon pour l'injustice subie n'est pas facile, mais c'est un chemin que la grâce rend possible. D'où la nécessité d'une pastorale de la réconciliation et de la médiation, notamment à travers des centres d'écoute spécialisés qu'il faut organiser dans les diocèses ».[[Relatio Synodi 2014](#), n. 47] En même temps, « les personnes divorcées mais non remariées, qui sont souvent des témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état. La communauté locale et les Pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout quand il y a des enfants ou qu'elles se trouvent dans de graves conditions de pauvreté ». (*Amoris laetitia* 242)

Paul Salaün – mars 2019

site : www.paul-salaun-misericorde.com